

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AE696

présenté par

M. Berville, rapporteur

à l'amendement n° AE302 de Mme Poletti

ARTICLE 2

A l'alinéa 4 de l'AE302, après le mot :

« migratoire, »,

insérer les mots :

« environnementale et climatique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel de s'assurer de la cohérence entre la politique de développement solidaire et celle menée en matière environnementale et climatique. Le rapport annuel qui sera remis par le Gouvernement au Parlement devra faire le point sur cette exigence de conciliation. Les enjeux de l'adaptation au changement climatique, en particulier, qui touche les plus vulnérables dans les pays les plus vulnérables, devront être soigneusement abordés.